

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 6 octobre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2014**

**2014 DAC 1163** Subventions (10.500 euros) à sept associations pour la réalisation de leurs actions dans le quartier La Chapelle (18<sup>e</sup>).

**M. Bruno JULLIARD et Mme Colombe BROSSEL,  
rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 septembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations AGETA Association pour la Gestion d'Espaces Temporaires Artistiques, CO.DE.BAR. La Compagnie des Baroudeurs, Compagnie Check Points, L'éclaboussée, La Compagnie du Son des Rues, La Reine Blanche et Mille et une images pour la réalisation de leurs actions dans le quartier La Chapelle du 18<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement, en date du 15 septembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2<sup>e</sup> Commission, et par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 3<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association AGETA Association pour la Gestion d'Espaces Temporaires Artistiques, 1-3 rue, Frederick Lemaître 75020 Paris, pour le projet Fabrique Ton Spectacle. 89541 ; 2014\_02178

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association CO.DE.BAR. La Compagnie des Baroudeurs, 15 Passage Ramey 75018 Paris, pour le projet Conté-Partagé. 907 ; 2014\_02446

Article 3 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Compagnie Check Points, 65 rue des Poissonniers 75018 Paris, pour le projet Les Villes Invisibles. 166261 ; 2014\_02302

Article 4 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association L'éclaboussée, 15 Passage Ramey 75018 Paris, pour le projet Personnes âgées et Artistes Chorégraphiques dans la ville. 28321 ; 2014\_02507

Article 5 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association La Compagnie du Son des Rues, 52 rue Amelot 75011 Paris, pour le projet Des films documentaires accompagnent l'émergence du centre social de la porte d'Aubervilliers. 18195 ; 2014\_02460

Article 6 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée à l'association La Reine Blanche, 2 Bis Passage Ruelle 75018 Paris, pour le projet Une salle pour mon quartier. 8146 ; 2014\_02489

Article 7 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Mille et une images, 15 Passage Ramey 75018 Paris, pour le projet Cinémoi - Cinéma itinérant participatif à la Chapelle. 9513 ; 2014\_02536

Article 8 : La dépense totale correspondante, soit 10.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.